

Après le coup de semonce : la résistance !

Le mouvement social du 23 février dernier a sonné comme un coup de semonce dans les ex-services des Affaires Maritimes. Avec plus d'un agent gréviste sur deux et une très forte mobilisation des services techniques, le personnel a exprimé sans équivoque sa lassitude d'être mal traité et sa révolte contre le démantèlement du service public de la mer.

L'actualité conforte les organisations syndicales et la CGT en particulier dans leur volonté de voir aboutir les revendications. La question de la pénibilité au travail est le fil conducteur qui unit les agents. Les services administratifs sont plus que malmenés par le manque de personnel, l'absence d'investissement de l'encadrement, l'absence de formation, de véritables promotions, la surcharge de travail et l'abandon des agents voués à eux-mêmes pour s'adapter chaque jour un peu plus aux pratiques, logiciels et autres instructions qui les noient. Dans les services techniques, cette trame générale est accentuée par des conditions de travail illégales, des rémunérations remises en causes par les DDTM, l'absence de prise en compte du travail à la marée, en horaires décalés ou dans des environnements dangereux pour la santé.

Ces conditions dégradées, qui portent atteinte à l'intégrité physique et morale des agents, sont le fruit de l'histoire. Trop longtemps, les Affaires Maritimes ont fonctionné en vase clos, en marge du continent administratif, selon des méthodes et doctrines étriquées qui faisaient la part belle au corps d'encadrement en pressant toujours davantage les agents. Il est temps d'en finir. L'administration le sait. Acculée, elle affiche désormais son vrai visage, celui de l'ordre brutal, de la menace et de l'intimidation. Les syndicats sont là, la CGT est vigilante, les agents ne sont plus isolés et ils savent qu'ils peuvent compter sur des appuis forts.

Le dernier exemple en date est édifiant et révélateur. Un agent d'un Centre de Sécurité des Navires a tenté de faire valoir ses droits en refusant d'être missionné à la dernière minute pour aller inspecter une installation dans des conditions illégales, irrespectueuses de l'amplitude horaire maximale autorisée, du respect des repos compensateurs et de la pause méridienne. **La DAM a donné un coup de menton en menaçant l'agent de sanctions et d'un blâme.** L'ensemble des personnels du centre de sécurité concerné ont réagi collectivement et soutenu leur collègue. La CGT est à leurs côtés.

Nous avons contesté devant le Conseil d'État la légalité des circulaires sur les temps de travail et les rémunérations accessoires dans les CSN. La réponse devrait être donnée très prochainement. L'affaire suivra son cours, la CGT ne renoncera pas et ira devant le Bureau International du Travail s'il le faut, au moyen de la procédure de réclamation prévue par les articles 24 & 25 de la Constitution de l'OIT.

Les dispositions appliquées pour les astreintes sont juridiquement contestables. L'instruction Ulam est contraire à la réglementation du travail, supérieure en droit à un « accord boutique. » La suppression du service actif sans compensation est contestable. Cette carabistouille empêche les agents concernés d'obtenir de droit un départ anticipé à la retraite alors que ce chantier est ouvert en interministériel. De la même façon, l'application d'un statut administratif aux agents qui remplissent des missions techniques est inacceptable.

Hier encore, des camarades de l'ULAM Vendée ont été retenus en otage par des pêcheurs, illustration des tensions au travail et des conditions d'exercice des missions sur le terrain comme au bureau, face à des professionnels dans une filière en crise.

Quelle prise en compte par la DAM de l'accompagnement psychologique des agents ? Quelle reconnaissance financière pour les agents administratifs ? Quelle compensation pour les agents de terrain tant au niveau de leur statut que de la prise en compte de la pénibilité et du risque ? Quel projet de carrière offre la DAM à ses agents civils et en particulier à ceux recrutés dans les « branches techniques ou scientifiques » sans débouché ?

Suite au mouvement du 23 février une audience avec le cabinet est en cours de préparation. L'intersyndicale s'y rendra. Si rien de positif ne devait sortir de cette rencontre, les agents seront appelés à respecter scrupuleusement la réglementation. **Pour les missions administratives, respect des ordres de service. Pour les Ulam, CSN et Cultures Marines, respect des plages fixes, arrêt du travail de nuit, de week-end, des astreintes et missions à l'étranger.**

L'impact sera immédiat sur le MOU, le plan thon rouge et les obligations communautaires pour le contrôle des coquillages. Messieurs les « importants » vous voilà informés.